

## Le verdict défavorable à la Fédération horlogère

### CONTREFAÇONS.

*Important échec devant le Tribunal de police de Lausanne. La détention de faux à des fins privées n'est pas punissable par la loi suisse.*

Détenir des contrefaçons n'est toujours pas punissable en Suisse, comme l'a encore récemment démontré un procès à Lausanne. La Fédération horlogère déplore cette situation et s'appuie sur les douanes et sa surveillance des sites internet pour lutter contre les faux. Pour l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, le cadre législatif est adéquat.

Lors d'un récent procès au Tribunal de police de Lausanne, la Fédération de l'industrie horlogère (FH) espérait pouvoir faire condamner un rentier vaudois qui avait acquis 110 contrefaçons entre 2010 et 2011, via un site internet domicilié en Russie. A son grand dam, l'homme a été acquitté.

«Ce jugement ne donne pas satisfaction, c'est clair», a déclaré à l'ats Michel Arnoux, responsable du service anticontrefaçons de la FH. Détenir des faux à des fins privées n'est pas punissable par la loi en Suisse et le juge a fait preuve de mansuétude et estimé que l'accusé n'avait pas cherché à s'enrichir.

Dans sa lutte aux contrefaçons, la FH travaille main dans la main avec l'Administration fédérale des douanes (AFD). En octobre dernier, cette dernière a ainsi détruit plus de 15.000 fausses montres. Avant cela, la dernière opération de destruction s'était déroulée en 2010, ce qui nous fait environ 4000 pièces par année, soit 300 par mois, précise Michel Arnoux.

Le spécialiste de la FH précise qu'il ne s'agit que des pièces transmises à la Direction générale des douanes à Berne. Il faut rajouter à ces quantités, les objets détruits directement par certains postes de douanes, note Michel Arnoux. Ainsi celui de Genève procède parfois directement à la destruction de fausses montres.

De plus en plus de contrefaçons arrivent en Suisse par colis, après achat sur des sites internet. Les plus problématiques, ceux qui viennent d'Asie notamment, sont scannés et les fausses montres détectées dans 99% des cas.

## Il se fabrique autant de vraies que de fausses montres

Il se fabrique chaque année autant, voire plus, de fausses montres suisses que de vraies. En 2013, la production de vrais garde-temps suisses s'est montée à 29 millions, alors que 33 millions de faux ont été fabriqués dans le monde. Sur ce nombre, la FH a réussi à faire détruire 1,2 million de pièces. La très grande majorité des fausses montres (90%) vient de Chine. Une partie d'entre elles transitent par Dubaï où, en 2013, la Fédération de l'industrie horlogère (FH) a saisi 150.000 pièces, a déclaré à l'ats Michel Arnoux, chef du service anti-contrefaçons de la FH. Le chiffre d'affaires des contrefacteurs est estimé à plus de 1 milliard de francs, soit 5% de celui du chiffre export de l'industrie horlogère suisse. La FH est particulièrement active sur Internet. En 2014, elle a retiré 350.000 annonces frauduleuses et concentre son monitoring sur 8000 sites par semaine. «Il faut savoir qu'un vendeur propose plusieurs fois la même annonce sur plusieurs sites différents avec des alias différents, ce qui complique singulièrement la traque», précise Michel Arnoux. — (ats)

Outre les garde-temps, les autres principaux produits touchés par les contrefaçons dans le trafic touristique sont, selon la statistique de l'AFD, des sacs à main, de voyage ou des porte-monnaie, des bijoux et autres accessoires.

«L'importation est interdite mais la loi ne prévoit pas d'amende pour le contrevenant», précise Michel Arnoux. En revanche, il doit payer des taxes administratives liées aux opérations de contrôle, saisie, stockage puis destruction de la marchandise contrefaite. Ces coûts peuvent aller de 60 francs pour une saisie dans le trafic touristique à l'aéroport jusqu'à 1000 francs par exemple pour un faux sac de luxe saisi dans le trafic postal et nécessitant l'intervention d'un avocat de la marque concernée.

Jürg Herren, chef suppléant Droit et Affaires internationales à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), précise que peu de pays prévoient une sanction pour des particuliers.

Pourtant, dans d'autres pays européens, comme en France, des amendes sont prévues, même pour les privés. Elles sont calculées selon la valeur authentique du produit saisi, soit par exemple 7000 francs pour un sac de luxe. Lors de la modification de la législation en 2008, le Conseil fédéral indiquait que «la nouvelle réglementation n'a pas pour objectif de punir les particuliers qui ne sont peut-être même pas conscients qu'ils ont acheté à l'étranger des produits illicites avant de les importer en Suisse», explique l'IPI. Elle cherche plutôt à empêcher que des contrefaçons passent les frontières nationales. Pour l'IPI, un durcissement de la législation suisse n'est pas prévu. «Le cadre législatif nous paraît adéquat», ajoute Jürg Herren. Pour avoir un impact marqué, la FH agit de concert avec d'autres secteurs touchés par les contrefaçons. Pour diminuer leur visibilité, la FH fédère ses efforts par exemple avec l'association Stop Piracy qui regroupe toutes les institutions ou entreprises confrontées à ce fléau. — (ats)

DE PLUS EN PLUS  
DE CONTREFAÇONS  
ARRIVENT EN SUISSE  
PAR COLIS APRÈS ACHAT  
SUR DES SITES INTERNET.

# Le déploiement concret du thème des infrastructures

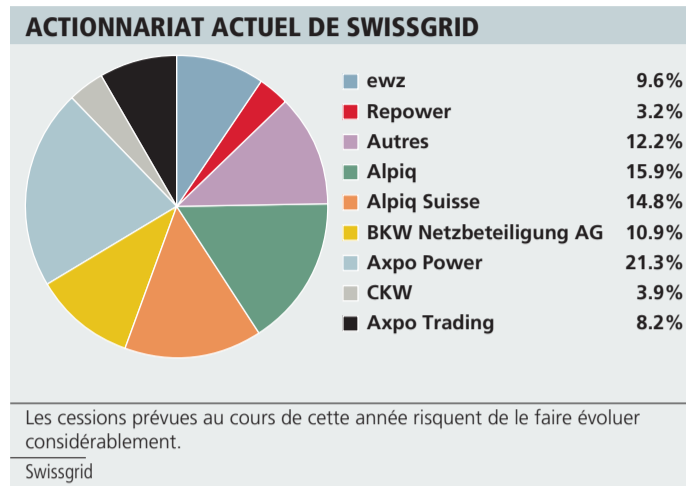
SWISSGRID. Trois fondations de placement s'appêtent à acquérir des parts de l'exploitant du réseau suisse.

CHRISTIAN AFFOLTER

Les suggestions de politiciens comme le président du conseil d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard se concrétisent au sein des fondations de placement dédiées aux institutions de prévoyance. Swissgrid en représente l'un des premiers exemples. Et certainement le plus tangible. Seul l'actionnaire majoritaire Axpo (dorénavant à 33,4%) a confirmé hier ne pas vouloir modifier sa part dans cette société créée suite au transfert du réseau de transport haute tension imposée par le législateur.

Face aux besoins d'assainissement de leur situation financière, les autres grands groupes producteurs d'électricité que sont Alpiq et BKW se voient contraints de se séparer de leurs parts obtenus dans le cadre de la cession de leur réseau de transport à Swissgrid. Ils tiennent certes à conserver le contrôle sur la majorité de leur participation, par le biais de la création d'une entité séparée (Alpiq Grid Beteiligungs AG, respectivement BKW Netzbeteiligung) où ils conservent 50,1%. Mais dans les deux cas, les blocs de 49,9% restants iront à des véhicules d'investissement après conclusion des transactions. Le conseil d'administration de Swissgrid a déjà donné son feu vert à BKW (ne portant pour l'instant que sur la partie actions, les négociations sur la créance de prêt étant encore en cours), tandis qu'il est encore en suspens du côté d'Alpiq.

CSF Infrastructures énergétiques Suisse devrait ainsi pouvoir acquérir sa part après la clôture des comptes 2014 de Swissgrid, sur la base desquels est fixé le prix définitif. Alpiq s'attend également



à la conclusion de cette transaction (actions et créance de prêt) vers la fondation d'investissement IST3 – Infrastructures Monde au cours du premier semestre de cette année. Une troisième part de 49,9% (actions et prêt convertible) est destinée à la société en commandite de placements collectifs (SCPC) UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland, des mains de Repower, qui cédera le reste de sa part au canton des Grisons (25,1%), au Service d'électricité du canton de Thurgovie (12,5%) et à celui du canton de Nidwald (12,5%). Les actionnaires publics gardent ainsi le contrôle sur la société de participations encore à créer.

Cette manière de conserver les majorités semble destinée à garantir la stabilité au sein de l'actionnariat de Swissgrid, malgré l'implication plus forte d'acteurs du secteur privé. C'est ainsi le retour d'ewz (Service d'électricité de la Ville de Zurich) annoncé hier qui a fait bouger le plus les parts respectives. Ayant eu une part de 12,6% jusqu'en 2012, celle-ci avait chuté temporairement à 0,7% en raison du diffé-

rend en suspens concernant la valorisation et la répartition du réseau au moment où la plupart des autres groupes avaient effectué leurs transferts vers Swissgrid, en 2013 et 2014. La nouvelle valeur calculée par la Commission fédérale de l'électricité ElCom suite à un recours de la Ville de Zurich au Tribunal administratif fédéral correspond à 225 millions de francs (après seulement 107 millions en 2009), satisfaisant ewz. Avec la subdivision appliquée – 70% en prêt convertible, 30% en actions –, la part d'ewz dans Swissgrid se monte dorénavant à 9,6%, faisant diminuer proportionnellement celles d'Axpo (de 38,2% à 33,4%), d'Alpiq (de 37% à 30,5%), le recul plus fort étant probablement dû à des cessions) et de BKW (de 12,1% à 10,9%). Du point de vue de l'allocation d'actifs d'une caisse de pension, les infrastructures représentent certes un placement alternatif, mais dont les caractéristiques sont proches de celles d'un investissement en immobilier. La plus forte présence de véhicules fermés reflète l'un des principaux inconvénients, la liquidité très faible. En

revanche, les taxes prélevées sur l'utilisation de ces infrastructures devraient assurer des revenus réguliers similaires à l'immobilier, voire légèrement supérieurs. Ils correspondent ainsi bien aux besoins des institutions de prévoyance, qui ont en outre un horizon d'investissement plutôt en accord avec les cycles très longs de l'infrastructure. Une autre fondation de placement suisse, celle du groupe Zurich, offre elle aussi un véhicule investissant en infrastructures, à l'échelle mondiale. D'autres fondations de placement membres de la CAFP (Conférence des Administrateurs de Fondations de Placement) n'ont toutefois pas (encore) lancé de groupes de ce type.

Il n'est pas à exclure que, sous la pression exercée par les prix toujours très bas sur le marché européen de l'électricité que les certificats CO2 n'arrivent nullement à compenser, les grands groupes doivent céder encore plus de parts dans Swissgrid pour faire face aux dépréciations imposées par les normes IFRS qui implique cette situation. A plus long terme, l'actionnariat de Swissgrid pourrait ainsi comprendre encore plus de groupes de placement suisses spécialisés dans les investissements en infrastructures. Sans toutefois attendre la majorité, la loi exigeant que celle-ci reste en mains des pouvoirs publics. ■

LES INFRASTRUCTURES  
REPRÉSENTENT CERTES  
UN PLACEMENT  
ALTERNATIF, MAIS DONT  
LES CARACTÉRISTIQUES  
SONT PROCHES  
DE L'IMMOBILIER.

## Leadership énergie durable renforcé par les investisseurs

**KKB. UBS ou encore Quadia à Genève renforcent leurs participations dans l'entreprise d'énergie bâloise cotée à Berne.**

MARJORIE THÉRY

La société en commandite de placements collectifs UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland a annoncé reprendre 49% des actions de Birseck Solar AG, filiale de la société spécialisée dans les énergies renouvelables KKB AG basé à Bâle. Le prix d'achat n'a pas été dévoilé.

Birseck Solar AG possède et exploite 42 installations photovoltaïques en toitures en Suisse, avec une puissance totale de 12 mégawatts, et dit ainsi occuper une place de leader dans ce domaine. Birseck Solar AG est une filiale à

part entière de Kleinkraftwerk Birseck AG (KKB AG) qui ambitionne, à l'horizon 2020, de posséder en France, en Italie et en Suisse une puissance totale en énergie solaire de 65 mégawatts dans son portefeuille. Plus globalement, le groupe KKB prévoit de constituer, d'ici 2020, un portefeuille d'énergies renouvelables diversifié et équilibré, avec une puissance installée totalisant 300 mégawatts, et de devenir ainsi un leader en Europe dans l'exploitation de petites unités de production d'électricité décentralisées. La société d'investissement Quadia à Genève a elle aussi investi dans KKB depuis 2012, au total pour environ 15 millions de francs. «C'est une des sociétés les plus intéressantes dans les nouvelles énergies car elle est bien diversifiée et donc moins impactée par de potentiels revers de marché. Il est rare de trouver des sociétés actives dans les nouvelles

énergies à la fois présente sur plusieurs marchés et sur plusieurs segments» nous précise l'entreprise genevoise, qui siège aussi au board de KKB. Concrètement, KKB est une société qui détient des participations dans des centrales hydrauliques, éoliennes et solaires en Europe. KKB acquiert des centrales prêtes à construire ou déjà en service et les exploite. Le périmètre d'acquisition est essentiellement constitué de petites centrales ayant une puissance comprise entre 200 kW et 15 MW en Suisse, en France, en Italie, en Allemagne et en Norvège. KKB a par exemple investi il y a quelques semaines dans le projet du plus grand parc photovoltaïque d'Europe (près de Bordeaux) qui sera achevé cet automne.

KKB (cotée à la bourse de Berne) avait particulièrement fait parler d'elle en 2012 avec ses programmes d'augmentation de capital et plusieurs acquisitions (L'Agefi du 18 juillet 2012). Les principaux actionnaires du groupe sont des investisseurs institutionnels du même secteur (et parfois des co-fondateurs). Par exemple EBM Trirhena SA, filiale de la coopérative d'électricité Elektra Birseck Münchenstein détient 44.1% des parts de KKB AG. Les sociétés Energie Wasser Bern (ewb), régie municipale de la ville de Bern et la régie de Winterthur possèdent respectivement 23.0% et 13.4%. D'après le site de l'entreprise, le capital flottant est d'environ 20%.

Les résultats de KKB s'améliorent. Le bénéfice net et passé d'environ 200.000 francs en 2011 à près de 900.000 en 2013 (les chiffres 2014 ne sont pas encore connus). Dans le même temps la marge EBIT est passée de 23,8% à 34,5%. Les capitaux propres ont sensiblement augmenté tandis que les dettes ont été réduites. ■